

Opérations du Service d'Entretien en Hiver

Niveau de service en hiver "A-1"

(Route de grande communication à quatre voies)

Véhicules par jour > 4000



Objectif: Chaussées déblayées dans les 24 heures suivant la fin de la tempête

Niveau de service en hiver "A-2"

Autres routes de grande communication et routes collectrices à grande circulation)

Véhicules par jour > 2000



Objectif: Chaussées déblayées dans les 24 heures suivant la fin de la tempête

Niveau de service en hiver "B"

(Routes collectrices à circulation moyenne et routes locales choisies)

Véhicules par jour = 500 to 200



Objectif: Bande centrale déblayée ou piste de roue déblayée dans les 48 heures suivant la fin de la tempête

Niveau de service en hiver "C"

(Routes collectrices à faible circulation et la plupart des routes locales)

Véhicules par jour < 500

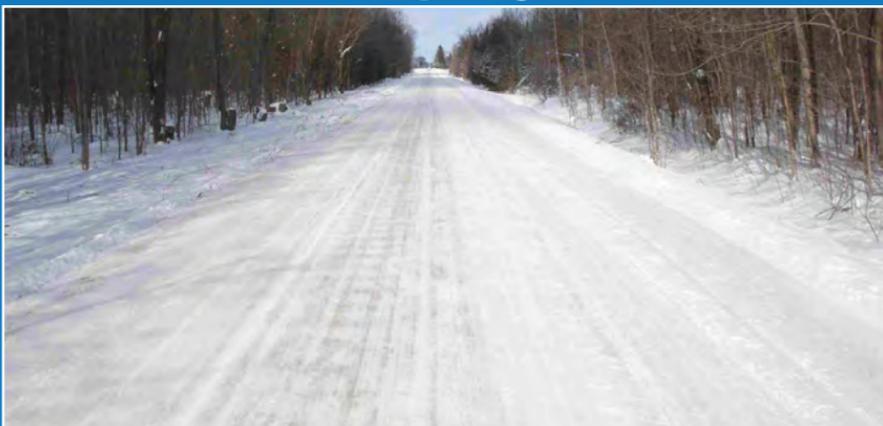


Objectif: Neige durcie et sablage des pentes, des virages et des intersections

Niveau de service en hiver "D"

Routes locales à faible circulation sans résidents permanents

Véhicules par jour < 100



Objectif: Neige durcie. Peuvent ne pas être déneigées pendant des périodes prolongées

- Le MTI exploite et entretient environ 18 000 km d'autoroutes et de routes provinciales.
- Le MTI surveille les routes durant les tempêtes hivernales. Les travaux de déneigement sont effectués généralement de 5 h à 23 h sur la plupart des routes provinciales. De 23 h à 5 h, les services sont limités en général aux interventions d'urgence. Le MTI est prêt à intervenir d'urgence en tout temps.
- Les niveaux de service peuvent être réduits pour les raisons suivantes :
 - Durée et gravité de la tempête
 - Visibilité limitée pour les conducteurs, compromettant la sécurité du personnel d'entretien ou du public voyageur
 - Disponibilité de l'équipement, du matériel et du personnel
 - Vents causant de la poudrière
 - Pluie verglaçante ou grésil
 - Températures de la surface de la chaussée (inférieure à -10o C), qui limitent l'efficacité des produits chimiques de déglacage (c.-à-d. le sel)
 - Temps de récupération des conducteurs pendant des conditions de tempête prolongées

RAPPEL – Laissez de l'espace à l'équipement de déneigement.
Restez à 30 m pour que le conducteur puisse vous voir.



@Gov_NB
@Gouv_NB
@NewBrunswick511



Téléchargez l'application mobile NB 511 dans l'App Store d'Apple et le Play Store de Google.

